



ÉCOGÎTES DE LA FERME DU VIEUX CHÊNE
11 rue du vieux chêne Le Puy des Fosses 79360 LES FOSSES

Tél : 06 95 38 55 97
Courriel : ecogites@fermeduvieuxchene.fr

SIRET 511 861 114 000 11



CONTRAT DE LOCATION ÉCOGÎTES DE LA FERME DU VIEUX CHÊNE

LOCATION DU GÎTE

VOS COORDONNÉES

M. Mme :

Adresse :
.....

Code postal : **Commune :**

Téléphone domicile : **Téléphone mobile :**

Confirmation dès réception de votre réservation par SMS ou courriel

LOCATION

Location du gîte **pour :**

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

Séjour du : **au**

Séjour à la semaine (7 jours) compris du samedi au samedi

Séjour hors vacances scolaires 2 nuits minimum

L'arrivée s'effectuent à partir de 16h00 et le départ avant 10h00

TARIFS

Tarif de location €

Supplément obligatoire ménage de fin de séjour €

Option fourniture de draps (20 € par lit) €

Option fourniture de linge de toilette (10 € par pers.) €

Taxe de séjour en sus (..... € par adulte) €

Total : €

Les prix s'entendent toutes charges comprises.

La taxe de séjour pour la commune est en sus, par jour et suivant le nombre d'adultes.

Un acompte de 30 %, pour une somme de est demandé à la réservation soit par chèque bancaire accompagnant le contrat de réservation, soit par virement bancaire à :

EARL La ferme du vieux chêne IBAN FR76 1090 7005 1154 2213 8767 136

Le solde sera réglé par chèque bancaire ou en espèces dès votre arrivée avec la taxe de séjour.

DESCRIPTION DES ÉCOGÎTES

Les Gîtes sont situés sur la propriété de la ferme du vieux chêne 11 rue du vieux chêne au Puy des Fosses 79360 LES FOSSES dans les Deux-Sèvres. Ils sont contiguës dans un bâtiment indépendant de la maison du propriétaire, à proximité de la Chèvrerie. Le niveau de confort des gîtes est 3 étoiles. La capacité d'accueil est de 3 personnes pour éco-gîtes Le CHARME et de 6 personnes pour l'éco-gîte Le CÈDRE. Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas compris. Les animaux domestiques ne sont pas acceptés sauf accord préalable du propriétaire.

Le gîte **Le CHARME** est construit en 2021 pour une surface totale de 44 m².

Il se compose au rez de chaussée d'une pièce de vie de 25 m² avec cuisine équipée d'un réfrigérateur, d'un four et d'un lave vaisselle, La salle d'eau comprend une douche et lavabo. Les toilettes sèches sont séparées. À l'étage, une mezzanine de 16 m² comprenant un lit 140 x 200 cm et un lit 90 x 190 cm. Le chauffage est exclusivement par poêle à bois et radiateur dans la salle de bain. L'eau chaude est produite par les panneaux solaires. Le gîte « le charme » est équipé à neuf. Il dispose d'une cuisine intégrée (grille-pain, batterie de cuisine, vaisselle, four, réfrigérateur, plaques induction, hotte aspirante, lave-vaisselle, mixeur plongeant, balance, cafetière à piston, bouilloire), d'un salon avec 2 fauteuils et table basse, d'un poêle à bois, d'une radio (USB, BT), d'une sélection de jeux, livres et magazines, d'un salon de jardin, d'une connexion WIFI gratuite. Egalement : sèche-cheveux, table et fer à repasser, aspirateur, nécessaire de ménage, lave linge, sèche linge, congélateur, barbecue, table de ping-pong. Torchons fournis, draps et serviettes de bain fournies avec supplément. L'habitat préserve et respecte de l'environnement, les matériaux sont écologiques et naturels, les ressources naturelles sont gérées avec sobriété. Les commerces sont accessibles à 6 km.

Le gîte **Le CÈDRE** est construit en 2021 pour une surface totale de 65 m².

Il se compose au rez de chaussée d'une pièce de vie de 40 m² avec cuisine équipée d'un réfrigérateur, d'un four et d'un lave vaisselle. La salle d'eau est équipée d'une douche et les toilettes sèches sont séparées. Une chambre au rez de chaussée comprenant 1 lit de 140 x 200 cm. À l'étage une chambre en mezzanine de 22 m² comprenant 2 lits de 140 x 200 cm. Le chauffage est exclusivement par poêle à bois et radiateur dans la salle de bain. L'eau chaude est produite par les panneaux solaires. Le gîte « le cèdre » est équipé à neuf. Il dispose d'une cuisine intégrée (grille-pain, batterie de cuisine, vaisselle, four, réfrigérateur, plaques induction, hotte aspirante, lave-vaisselle, mixeur plongeant, balance, cafetière à piston, bouilloire), d'un salon avec un canapé 2 fauteuils et table basse, d'un poêle à bois, d'une chaîne HI-FI (CD, USB, BT), d'une sélection de jeux, livres et magazines, d'un salon de jardin, d'une connexion WIFI gratuite. Egalement : sèche-cheveux, table et fer à repasser, aspirateur, nécessaire de ménage, lave linge, sèche linge, congélateur, barbecue, table de ping-pong. Torchons fournis, draps et serviettes de bain fournies avec supplément. L'habitat préserve et respecte de l'environnement, les matériaux sont écologiques et naturels, les ressources naturelles sont gérées avec sobriété. Les commerces sont accessibles à 6 km.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Article 1 : Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

Article 2 - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location (avec les options) et un exemplaire du contrat signé. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Article 4 - Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou réduction du montant du loyer.

Article 5 - Annulation par le propriétaire : Le propriétaire rembourse au locataire le double du montant de l'acompte encaissé.

Article 6 - Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - Règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 8 - Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Article 9 - Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est de 500 euros est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Article 10 - Utilisation et respect des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location à la ferme et en faire usage conformément à la destination des lieux. Le locataire devra être respectueux de la propreté et de l'intégrité du gîte, de ses équipements et de ses extérieurs ainsi que du bien-être des animaux de la ferme.

Article 11 - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité limitée du nombre de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Article 12 - Animaux : Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique sauf accord préalable express du propriétaire. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire refusera les animaux.

Article 13 - Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - Paiement des charges : Dès l'arrivée, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base du calcul mentionné sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Article 15 - Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Article 16 - Engagements : Ce contrat prendra effet si nous recevons à notre adresse un exemplaire du présent contrat paraphé sur chaque page, daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire), accompagné de l'acompte prévu. Sans réception du présent exemplaire la réservation sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Je soussigné M. Mme

déclarent accepter les termes du contrat après avoir pris connaissance du descriptif du gîte et des conditions générales du présent contrat.

Pour le locataire,

Le propriétaire

Fait à

Le

(Signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé. Parapher chaque page)